



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 21 mars 2022 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Louis Martin, président
Madame la conseillère Véronique Dallaire, vice-présidente

Monsieur le maire Bruno Marchand

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Marie-Josée Asselin	Claude Lavoie
Marie-Pierre Boucher	Stevens Mélançon
Patricia Boudreault-Bruyère	Éric Ralph Mercier
Anne Corriveau	Maude Mercier Larouche
Mélissa Coulombe-Leduc	Jackie Smith
Alicia Despins	Catherine Vallières-Roland
Bianca Dussault	Steeve Verret
Jean-François Gosselin	Claude Villeneuve
Pierre-Luc Lachance	David Weiser

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier
M^e Anne-Laure Pelletier, assistante-greffière substitut

Est absente: Madame la conseillère Isabelle Roy

Ouverture de la séance

À 17 h 01, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur le maire Bruno Marchand prend la parole afin souligner le mois du patrimoine irlandais. Il présente les invités et remercie la communauté irlandaise pour son apport à la vitalité culturelle, patrimoniale et économique de la Ville de Québec.

CV-2022-0218 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,
appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,
il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0219 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 7 mars 2022

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,
appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,
il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 7 mars 2022, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Bruno Marchand sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 9 mars 2022 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Bruno Marchand fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 9 mars 2022 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du *Rapport d'activités du trésorier au conseil municipal*, pour les activités effectuées en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), pour l'exercice financier 2021;
- Dépôt de la *Liste des remboursements autorisés* pour les dépenses de recherche et de soutien des conseillers, pour l'exercice financier 2021;
- Dépôt d'une correspondance de la ministre de la Culture et des Communications, madame Nathalie Roy, datée du 8 mars 2022, et de trois avis de désignation de personnages historiques, pour mesdames Ludmilla Chiriaeff, Lawinonkie Marguerite Vincent et Antonia Nantel,

ainsi que d'un avis de désignation d'un événement historique, pour la fondation du *Comité provincial pour le suffrage féminin*, dont nous soulignons cette année le 100^e anniversaire;

- Dépôt du registre d'attestations de participation à la formation des élus sur l'éthique et la déontologie, tenue le 15 février 2022;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Alicia Despins, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 mars 2022, relative à *l'Adjudication de contrats pour la tonte de pelouse et le nettoyage de terrains – Saisons 2022 à 2025*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 mars 2022, relative à *l'Entente entre la Ville de Québec et Telops inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Infrastructures de recherche et développement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Agrandissement des locaux dédiés à la R et D*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Isabelle Roy, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 mars 2022, intitulée : *Déneigement de trottoir – rue Doyon*;
- Dépôt, par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Bianca Dussault et monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 mars 2022, relative à *l'Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et KWÉ! À la rencontre des peuples autochtones, relativement à la réalisation de l'événement KWÉ! À la rencontre des peuples autochtones, pour les éditions 2021, 2022 et 2023*.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions des citoyens reçues par courriel ainsi que par visioconférence est tenue pour une durée de 35 minutes.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Madame la conseillère Véronique Dallaire dépose un avis de proposition demandant la mise en oeuvre d'un projet pilote inspiré du *Programme pilote d'immigration au Canada atlantique* visant les travailleurs étrangers temporaires et l'immigration permanente pour la capitale nationale.

Monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier dépose un avis de proposition demandant que la Ville de Québec fasse le nécessaire pour rendre publics les résultats de la *Chaire de recherche sur l'arbre urbain et son milieu*, et ce, dans les plus brefs délais.

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège à 19 h 20 pour exercer son droit de parole et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

Madame la conseillère Jackie Smith dépose un avis de proposition demandant que la Ville de Québec mandate le Service de police de la Ville de Québec pour documenter et produire des données et des statistiques sur le profilage racial et social lors d'actions policières, à l'aide des méthodes utilisées par monsieur Victor Armony à Montréal et Repentigny, pour publier un bilan annuel de la documentation, des données et des statistiques sur le profilage racial et social concernant les actions policières, incluant les interpellations et la remise de constats d'infraction, et pour impliquer les organismes communautaires concernés de la Ville de Québec et les acteurs du milieu dans son processus de documentation du profilage racial et social.

Monsieur le conseiller Louis Martin dépose un avis de proposition demandant que la Ville de Québec améliore son système de suivi des demandes citoyennes afin d'assurer un retour plus systématique des requêtes qu'elle reçoit.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les textes des avis de proposition sont référés au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 19 h 26.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2022-0220 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Véronique Dallaire, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 mars 2022, demandant que la Ville de Québec adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* - [LS2022-030](#) (Ra-2335)

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel LS2022-030. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Véronique Dallaire pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Véronique Dallaire déclare qu'elle maintient son avis de proposition. Madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que l'année 2020 marquait le 100^e anniversaire du décès par maltraitance d'Aurore Gagnon dite *l'enfant martyr*;

Attendu que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que, de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

Attendu que la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants, en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

Attendu qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

Attendu qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

Attendu qu'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

Attendu qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Véronique Dallaire,

appuyée par madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère,

il est proposé que le conseil municipal de la ville de Québec adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant*, et s'engage à :

- mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;

- favorise la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- reconnaisse les enfants en tant que citoyens à part entière;
- favorise la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- informe les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- publicise régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- soutienne les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- valorise le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0221 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Bianca Dussault, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 mars 2022, demandant l'installation de parcs inclusifs - LS2022-031 (Ra-2335)

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel LS2022-031. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Bianca Dussault, en modifiant le texte de la proposition.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Bianca Dussault déclare qu'elle ne maintient pas son avis de proposition tel que rédigé, mais qu'elle se rallie plutôt à la recommandation du comité exécutif indiquée dans le sommaire décisionnel LS2022-031. L'avis de proposition ainsi modifié se lit comme suit :

Attendu que plusieurs villes au Québec telles que Drummondville, Trois-Rivières et Montréal vont réaliser ou ont réalisé un projet de parc inclusif dans leurs milieux de vie;

Attendu que la réalisation d'un tel projet est cohérent avec les objectifs et les principes énoncés dans le *Plan d'action 2021-2024 de la Ville de Québec en matière d'accessibilité universelle : Pour une ville inclusive!* adopté le 21 juin 2021 par le conseil de la Ville de Québec;

Attendu que pour des jeunes qui doivent malheureusement composer avec un handicap, de quelconque nature qu'il soit, des infrastructures adaptées se font rares;

Attendu que la Ville de Québec peut avoir un impact positif sur la qualité de vie de tous les citoyens et de toutes les familles sur son territoire, avec un tel projet qui serait bienvenu pour ceux qui en ont besoin;

Attendu que sur tout le territoire de la ville de Québec, on estime que plus de 130 000 personnes vivent avec une incapacité sur le territoire, selon ledit plan d'action;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Bianca Dussault,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est proposé que la Ville de Québec évalue la possibilité de développer des parcs inclusifs sur son territoire, avec les partenaires des milieux communautaire, institutionnel et de la recherche impliqués dans la mise en oeuvre du plan d'action en vigueur en matière d'accessibilité universelle de la Ville de Québec, cela en complémentarité des efforts déployés pour rendre les équipements existants accessibles et inclusifs pour les besoins diversifiés des citoyens.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0222 **Avis de proposition déposé par madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 mars 2022, demandant que la Ville de Québec rejoigne le mouvement des *Municipalités engagées* en vue du *Jour de la Terre* le 22 avril 2022 - PA2022-043 (Ra-2335)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PA2022-043. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère déclare qu'elle maintient son avis de proposition. Madame la conseillère Bianca Dussault appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que le *Jour de la Terre* a été célébré pour la première fois le 22 avril 1970 et qu'il est considéré comme le plus grand mouvement environnemental participatif de la planète;

Attendu que pour une troisième année, le volet canadien de l'organisme soutient les municipalités qui s'engagent dans le développement d'activités environnementales sur leur territoire;

Attendu que dans le cadre de cette initiative, les villes se voient remettre une trousse de communication pour tenir des activités mobilisatrices qui visent à inciter les citoyens à poser des gestes concrets pour l'environnement;

Attendu que d'ici 2050, les deux tiers de la population mondiale vivront dans des villes et centres urbains, et les municipalités sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important dans l'ambitieuse transition écologique en cours;

Attendu qu'à l'instar des autres villes du monde qui passent à l'action face aux enjeux environnementaux, la Ville de Québec doit être présente et participer aux mouvements qui partagent ses orientations en matière d'environnement, et ainsi continuer de démontrer son leadership en la matière;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Patricia Boudreault–Bruyère,

appuyée par madame la conseillère Bianca Dussault,

il est proposé que la Ville de Québec rejoigne le mouvement des *Municipalités engagées* en vue du *Jour de la Terre* le 22 avril 2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Proposition sans préavis

CV-2022-0223 Félicitations à l'équipe de *La Chapelle spectacles* pour sa contribution à la vitalité sociale et culturelle de la ville de Québec

Attendu que *La Chapelle spectacles*, dont le mandataire est l'organisme à but non lucratif *La Société culturelle de Vanier*, a remporté le prix *Carole Kipling*, visant à honorer un membre de *Réseau Centre*, organisme qui a pour mission de soutenir les diffuseurs artistiques dans le développement et le rayonnement des arts de la scène au Québec;

Attendu que plusieurs critères ont été pris en compte dans l'octroi de la distinction, parmi lesquels on retient l'originalité, le niveau de risque, ainsi que les impacts du projet dans son milieu;

Attendu que de nombreuses initiatives artistiques ont permis à *La Chapelle spectacles* de se démarquer, soit le spectacle extérieur *Milot–Tétreault*, le concours de jeunes talents *Relève en lumière*, les *Fureteurs culturels*, les *Graffitis numériques* et la *Tournée de Quartier*;

Attendu que ces projets rassembleurs ont contribué à briser l'isolement, dans un quartier qui fait notamment face à d'importants enjeux de vieillissement de la population, d'inclusion et de défavorisation matérielle et sociale;

Attendu que *La Chapelle spectacles* s'est aussi démarquée cette année grâce à la tournée *Complices Cités*, pour sa nomination aux prix *Rideau* dans la catégorie *Partenariat*, un prix qui souligne l'audace de la collaboration entre différents diffuseurs;

Attendu que ce dernier projet a permis à plus de 80 amateurs de musique de vivre un moment unique et mémorable, fruit de la collaboration des équipes de quatre salles de spectacles intimistes situées de part et d'autre du Saint-Laurent, à savoir *La Chapelle spectacles*, le *Théâtre Petit Champlain*, *L'Anglicane* et le *Vieux Bureau de Poste*;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières–Roland,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent l'équipe de *La Chapelle spectacles*, dirigée par madame Sophie Lemelin, pour sa créativité, son dynamisme et sa contribution significative à la vitalité sociale et culturelle de la ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0224 Remerciements à madame Anne-Marie Olivier à la direction artistique du *Théâtre du Trident*, pour sa contribution à la vitalité du milieu culturel de la ville de Québec

Attendu que nous apprenions aujourd'hui le départ de madame Anne–Marie Olivier à la direction artistique du *Théâtre du Trident*, elle qui occupait cette fonction depuis les dix dernières années;

Attendu que madame Anne-Marie Olivier, également auteure, comédienne et metteuse en scène, a décidé de céder les rênes de l'institution théâtrale afin de se consacrer à temps plein à la création;

Attendu que la directrice générale et artistique a su insuffler au théâtre institutionnel, à Québec, fougue et audace, plaisant tant aux néophytes qu'aux spectateurs plus audacieux de la capitale nationale;

Attendu que c'est avec un intérêt marqué que nous attendrons les prochaines créations et le regard singulier de madame Anne–Marie Olivier sur l'état du monde, dans ce qu'il a de plus dur et de plus beau, et sur ce que l'humain porte en lui de traumatismes ou d'idéaux;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières–Roland,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu que les membres du conseil de la ville remercient madame Anne–Marie Olivier pour la richesse qu'elle a apportée à la programmation théâtrale de Québec ces dernières années, ainsi que pour sa contribution remarquable à la vitalité du milieu culturel, et souhaitent à madame Anne–Marie Olivier une bonne continuité dans la poursuite de ses activités personnelles et professionnelles.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0225 **Mention du *Mois du patrimoine irlandais* en mars et hommage aux Canadiens d'origine irlandaise**

Attendu que la *Chambre des communes du Canada* a décrété l'an dernier le mois de mars comme étant le *Mois du patrimoine irlandais*, en reconnaissance des contributions importantes que les Canadiens d'origine irlandaise ont apportées à notre société;

Attendu qu'au 19^e siècle, le contexte politique difficile, l'économie déclinante de l'Irlande et la *Grande Famine* des années 1840, entre autres, obligent un flot de plus en plus dense d'Irlandais à émigrer;

Attendu que des repères de la présence irlandaise sont visibles dans les quartiers Montcalm, Sillery, Saint-Jean-Baptiste, Vieux-Québec et Cap-Blanc, pensons notamment au cimetière Saint-Patrick, à l'église et l'école Saint-Patrick, pour ne nommer que ces éléments de mémoire;

Attendu que les citoyens de Québec peuvent compter sur l'organisme *Héritage irlandais Québec* comme source d'information privilégiée pour connaître l'histoire de la présence irlandaise dans notre ville, et s'assurer de la promotion de celle-ci;

Attendu qu'aujourd'hui, la communauté irlandaise est un modèle du vivre-ensemble, dans la manière dont elle a réussi à maintenir et partager ses racines et à en créer de nouvelles avec tous les citoyens de la ville de Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville saluent la contribution importante, historique et contemporaine de la communauté irlandaise au développement et à la vitalité de la ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0226 **Remerciements à monsieur Michel Delamarre pour son travail réalisé à la direction du *Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale* (CIUSSS de la Capitale-Nationale) et félicitations à monsieur Guy Thibodeau qui prendra la relève**

Attendu que le 9 mars 2022, nous apprenions que monsieur Guy Thibodeau prendrait la relève de monsieur Michel Delamarre à la tête du *Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale* (CIUSSS de la Capitale-Nationale);

Attendu que monsieur Michel Delamarre a consacré l'entièreté de sa carrière au réseau de la santé et des services sociaux;

Attendu que monsieur Delamarre a occupé la fonction de président et directeur général de l'*Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec* de 2009 à 2015, et celle de président et directeur général du CIUSSS de la Capitale-Nationale de 2015 à aujourd'hui;

Attendu que monsieur Michel Delamarre a eu à relever les nombreux défis liés à la crise sanitaire des deux dernières années et que son engagement a été sans faille;

Attendu que l'organisation de la campagne de vaccination contre la *COVID-19* a nécessité l'engagement de nombreux partenaires, de l'agilité et de l'imagination, et que monsieur Michel Delamarre a été aux premières loges de cette organisation sans précédent;

Attendu que monsieur Michel Delamarre a toujours eu à cœur la santé de la population de la grande région de Québec et qu'il a été un partenaire important de la Ville de Québec, et ce, dans le cadre de nombreux dossiers;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est résolu que les membres du conseil de la ville remercient monsieur Michel Delamarre pour l'excellence du travail réalisé à la direction du CIUSSS de la Capitale-Nationale, et félicitent monsieur Guy Thibodeau qui prendra la relève au début avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0227 Remerciements à madame Mélanie Raymond pour son engagement et son dévouement à la direction du *Carnaval de Québec* et des *Fêtes de la Nouvelle-France*

Attendu que madame Mélanie Raymond a récemment annoncé son départ de la direction générale du *Carnaval de Québec* et des *Fêtes de la Nouvelle-France*;

Attendu que depuis son entrée en fonction en 2016, madame Mélanie Raymond a su mobiliser les partenaires, les employés et la communauté afin de réaliser avec brio le mandat qui lui avait été confié, soit de redresser et d'insuffler un nouvel élan à la traditionnelle fête hivernale qui fait la fierté et la renommée de Québec depuis 1955, en plus d'assurer également le succès d'un important grand événement estival annuel;

Attendu que sous la direction de madame Mélanie Raymond, le *Carnaval de Québec* a amélioré sa situation financière en plus de se doter d'une vision globale en trois grands axes pour l'événement visant à le faire évoluer positivement et de manière pérenne, en favorisant notamment l'augmentation de l'adhésion de la population locale et de l'achalandage global tout en continuant de miser sur une programmation attrayante et concurrentielle;

Attendu que l'excellent travail de madame Mélanie Raymond pour renouveler l'événement a rapidement généré des résultats positifs perceptibles, entre autres, par une augmentation de l'achalandage et par une réappropriation de la fête par les citoyens de Québec;

Attendu qu'elle a aussi su adapter deux éditions du *Carnaval de Québec* de même qu'une édition des *Fêtes de la Nouvelle-France* aux mesures sanitaires, puisqu'elles ont dû être réalisées dans un contexte de pandémie et que malgré tout, les deux événements ont su préserver leur originalité et leur authenticité;

Attendu que grâce à la créativité exceptionnelle de madame Mélanie Raymond et à ses excellentes aptitudes en gestion, les résidents de Québec et ses visiteurs peuvent aspirer à continuer de célébrer encore longtemps les joies de l'hiver, à l'occasion de ce qui est annuellement le plus grand carnaval d'hiver au monde;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins, appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville remercient madame Mélanie Raymond pour son engagement et son dévouement des dernières années à la direction du *Carnaval de Québec* et des *Fêtes de la Nouvelle-France*, et lui souhaite le meilleur des succès dans ses projets d'avenir.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0228 **Hommage à monsieur Peter Simons à la tête de l'entreprise familiale *Simons* depuis plus de 25 ans**

Attendu que monsieur Peter Simons, à la tête de l'entreprise familiale *Simons* depuis plus de 25 ans, a annoncé qu'il quittait son poste de directeur général de la prestigieuse Maison;

Attendu que pour une première fois en 182 ans, et après le travail de cinq générations d'entrepreneurs, les rênes de l'entreprise ne seront pas tenues par la famille Simons;

Attendu qu'il est évident que la population n'a jamais démenti son affection pour les magasins *Simons*, pour l'expérience vécue en succursale et la créativité sans cesse renouvelée afin de demeurer compétitifs et à l'avant-garde du commerce de détail;

Attendu que les valeurs du discret mécène ne sont pas sans lien avec le succès de l'entreprise d'ici, soit son estime inaliénable pour les clients et les employés, son implication dans plusieurs domaines de la société comme les arts, le design et l'architecture, et son engagement pour le développement durable;

Attendu que le don de la Fontaine de Tourny effectué par monsieur Simons et sa famille à la ville de Québec, sans compter les quatre années de travail qu'il y a consacrées au préalable, constitue un geste qui témoigne de son attachement profond envers notre capitale;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur Peter Simons pour sa vision multidimensionnelle et son approche durable de l'entrepreneuriat, et le remercient pour son implication à Québec, et souhaitent à messieurs Simons et Leblanc une bonne continuité dans la poursuite respective de leurs activités.

Adoptée à l'unanimité

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2022-0229 Entente entre la Ville de Québec et l'*Institut Canadien de Québec*, relative au versement d'une somme pour l'acquisition, au nom de la Ville, de documents nécessaires au fonctionnement des bibliothèques municipales pour l'année 2022 (Dossier 53222) - AP2022-114 (CT-2584226) — (Ra-2333)

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'*Institut Canadien de Québec*, relative au versement d'une somme de 2 296 000 \$ (taxes nettes) pour l'acquisition, au nom de la Ville, de documents nécessaires au fonctionnement des bibliothèques municipales pour l'année 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la directrice par intérim du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier à signer cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0230 Quote-part 2022 de la Ville de Québec à la *Communauté métropolitaine de Québec* - FN2022-008 (CT-2588034) — (Ra-2333)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu d'autoriser le versement d'un montant de 3 266 949 \$ à la *Communauté métropolitaine de Québec*, à titre de quote-part pour l'année 2022, réparti en trois versements :

- Versement 1 : dans les jours suivant l'adoption par le conseil de la Ville : 1 088 983 \$;
- Versement 2 : 2022-07-01 : 1 088 983 \$;
- Versement 3 : 2022-10-01 : 1 088 983 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0231 **Convention d'aide financière entre la Ville de Québec et *L'Association régionale de loisir pour les personnes handicapées (ARLPH) de la Capitale–Nationale*, dans le cadre du *Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées* dans la région de la Capitale–Nationale - **LS2022-019 (Ra-2333)****

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par madame la conseillère Véronique Dallaire,

il est résolu d'autoriser la conclusion de la Convention d'aide financière entre la Ville de Québec et *L'Association régionale de loisir pour les personnes handicapées (ARLPH) de la Capitale–Nationale*, relative au versement d'un montant de 49 500 \$ à la Ville de Québec, dans le cadre du *Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées* dans la région de la Capitale–Nationale, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite Convention d'aide financière jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0232 **Demande de prolongation de délai auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, pour l'adoption des documents visés à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* - **PA2022-020 (Ra-2333)****

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser la demande, auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), d'accorder à la Ville de Québec un délai de 12 mois pour l'adoption des documents visés à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* dans le cadre de la modification du *Plan directeur d'aménagement et de développement* et des règlements d'urbanisme afin de les rendre conformes au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de l'agglomération de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0233 **Travaux de branchement aux réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout ainsi qu'au réseau de gaz naturel d'*Énergir* sur la rue George–Muir – District électoral des Monts – Arrondissement de Charlesbourg - **PA2022-023 (Ra-2333)****

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser :

- 1° les travaux de branchement aux réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout ainsi qu'au réseau de gaz naturel d'*Énergir* sur la rue George-Muir;
- 2° *Investissements Donerail ltée* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre dudit projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Investissements Donerail ltée*, relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 4° le directeur de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier à signer ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 20 h.

CV-2022-0234 Désignation des responsables de la sécurité de l'information dans le cadre de l'Entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Québec concernant la sécurité de l'information - PA2022-028 (Ra-2333)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser la désignation de madame Yuliana Anastasova, directrice de la Section des subventions aux bâtiments, et de monsieur Benoît Longchamps, directeur par intérim de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire au sein du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, à titre de responsables autorisés à formuler à la *Société d'habitation du Québec* une demande d'octroi, de modification, de résiliation ou de suspension de privilèges d'accès aux systèmes de la *Société d'habitation du Québec* pour le personnel de la Ville de Québec, conformément à l'article 5.1 de l'*Entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Québec concernant la sécurité de l'information* et à son annexe 1.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0235 Fermeture et affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'emprise de la rue de l'Estragon, connue et désignée comme étant une partie du lot 4 524 357 du cadastre du Québec, et vente de cette partie de lot – Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure de la rue de l'Etna, connu et désigné comme étant deux parties du lot 5 943 432 du cadastre du Québec, et vente de ces parties de lot – Arrondissement de La Haute–Saint–Charles - DE2022-122 (Modifiée par CV-2022-1106) (Ra-2334)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la fermeture et l'affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'emprise de la rue de l'Estragon, connue et désignée comme étant une partie du lot 4 524 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 465,4 mètres carrés (parcelle A), tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint à l'offre d'achat d'immeuble jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure de la rue de l'Etna, connu et désigné comme étant deux parties du lot 5 943 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, et vente de ces parties de lot, d'une superficie approximative totale de 785,2 mètres carrés (parcelles B et C), tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint à ladite offre d'achat d'immeuble jointe audit sommaire;
- 3° la vente de l'emprise de la rue de l'Estragon d'un immeuble situé en bordure de la rue de l'Etna, connu et désigné comme étant une partie du lot 4 524 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 465,4 mètres carrés (parcelle A), et d'un immeuble situé en bordure de la rue de l'Etna, connu et désigné comme étant deux parties du lot 5 943 432 du même cadastre, d'une superficie approximative totale de 785,2 mètres carrés (parcelles B et C), à *9169–9744 Québec inc.*, pour une somme de 171 250 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 10 de cette même offre d'achat d'immeuble jointe à ce même sommaire;
- 4° l'affectation d'une partie du produit de la vente (parcelles B et C), soit une somme de 116 250 \$, au *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels*.

Madame la conseillère Jackie Smith demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Alicia Despins, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Stevens Mélançon, Maude Mercier Larouche, Éric Ralph Mercier, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

A voté contre : madame la conseillère Jackie Smith.

En faveur: 18 Contre: 1

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

CV-2022-0236 Validation des dépenses et des travaux réalisés en 2020 et 2021 pour huit projets de cheminements scolaires subventionnés dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports du Québec - **TM2022-040** (Ra-2334)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu de prendre acte du rapport des travaux effectués pour la réalisation des huit projets de cheminements scolaires subventionnés dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports du Québec suivants, et d'en autoriser la diffusion au ministère des Transports du Québec :

- Construction d'un trottoir sur les côtés nord et est de la rue Buffon, entre l'avenue Benjamin-Sulte et le boulevard Chauveau Ouest;
- Construction d'avancées de trottoir et rétrécissement de la chaussée sur la rue Raoul-Jobin près de l'école primaire Saint-Malo;
- Réalisation de l'apaisement de circulation dans un parcours scolaire près de l'école de l'Escabelle;
- Réalisation de l'apaisement de circulation dans un parcours scolaire près de l'école Guillaume-Mathieu;
- Réalisation de l'apaisement de circulation dans un parcours scolaire près de l'école de l'Oasis;
- Réalisation de l'apaisement de circulation dans un parcours scolaire près de l'école de la Source;
- Réalisation de l'apaisement de circulation dans un parcours scolaire près de l'école de La Chanterelle;
- Réalisation de l'apaisement de circulation dans un parcours scolaire près de l'école de l'Aventure.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2022-0237 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour le fauchage et le nettoyage de terrains – Saisons 2022 à 2025 (Appel d'offres public 76724) - AP2022-002 (CT-2584326, CT-2584339, CT-2584349) — (Ra-2333)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour le fauchage et le nettoyage de terrains – Saisons 2022 à 2025, pour quatre saisons, du 1^{er} mai au 30 novembre de chaque année, conformément à la demande publique de soumissions 76724 et aux prix unitaires de leur soumission respective pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : *Intermodale Paysagement Déneigement inc.*, pour une somme de 248 133,55 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 17 janvier 2022;
- Lot 2 : *Groupe Bel Cour inc.*, pour une somme de 136 411,16 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 14 janvier 2022;
- Lot 3 : *Intermodale Paysagement Déneigement inc.*, pour une somme de 420 607,49 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 17 janvier 2022.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0238 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 5 relatif au contrat d'acquisition et d'implantation d'une solution de répartition assistée par ordinateur (RAO) – Centre 9-1-1 (VQ-46868) - AP2022-100 (CT-2561019) — (Ra-2333)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 156 537,40 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Hexagon Sécurité & Infrastructure* en vertu de la résolution CA-2015-0274 du 7 juillet 2015, pour l'acquisition et l'implantation d'une solution de répartition assistée par ordinateur (RAO) – Centre 9-1-1, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 5 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0239 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de consentement de travaux sur commande entre la Ville de Québec et *Bell Canada*, pour le déplacement d'une portion du réseau de télécommunication, dans le cadre du projet de réfection du pont du Repos (POA186613) – Arrondissements de La Cité–Limoilou et des Rivières (Dossier 77305) - [AP2022-137](#) (CT-2586338) — (Ra-2333)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente de consentement de travaux sur commande entre la Ville de Québec et *Bell Canada*, pour le déplacement d'une portion du réseau de télécommunication, dans le cadre du projet de réfection du pont du Repos (POA186613) – Arrondissements de La Cité–Limoilou et des Rivières, pour une somme estimée à 223 835 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service de l'ingénierie de signer cette même entente.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0240 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant–15 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme d'*Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, et l'appropriation d'une somme additionnelle pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la pandémie de la *COVID-19* - [DE2022-123](#) (Ra-2333)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'avenant–15 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme d'*Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* en raison de la pandémie de la *COVID-19*, selon les termes et conditions dudit avenant–15 joint au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme additionnelle maximale de 10 M\$, à même le *Fonds local d'investissement* (FLI), pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la pandémie de la *COVID-19*.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0241 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 406 décrétant un emprunt n'excédant pas 1 787 000 \$ concernant le maintien et la mise à niveau du système de vente et perception du Réseau de transport de la Capitale - FN2022-007 (Ra-2333)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 406 décrétant un emprunt n'excédant pas 1 787 000 \$ concernant le maintien et la mise à niveau du système de vente et perception du Réseau de transport de la Capitale (RTC)*.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0242 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de rénovation et d'amélioration sur des bâtiments et équipements récréatifs relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1487 - LS2022-007 (Ra-2333)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de rénovation et d'amélioration sur des bâtiments et équipements récréatifs relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1487*;

2° l'appropriation un montant de 83 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1487. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0243 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et Professionnels en règlement des différends SA, relativement à des services professionnels pour des expertises en climat de travail (Dossier 74607) - AP2022-103 (Ra-2334)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire estimée à 150 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) à l'entente ente la Ville de Québec et *Professionnels en règlement des différends SA*, relativement à des services professionnels pour des expertises en climat de travail, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0244 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de services pour le remplacement de lampes brûlées et de luminaires du réseau d'éclairage public (Appel d'offres public 76888) - AP2022-142 (Ra-2334)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Ardel Électrique inc.*, du contrat pour la fourniture de services pour le remplacement de lampes brûlées et de luminaires du réseau d'éclairage public, pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2024, pour une somme estimée à 357 655 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76888 et aux prix unitaires de sa soumission du 21 février 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0245 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de services pour l'entretien des structures et des infrastructures des réseaux d'éclairage public et des signaux lumineux (Appel d'offres public 76951) - AP2022-154 (Ra-2334)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Camax 2002 inc.*, du contrat pour la fourniture de services pour l'entretien des structures et des infrastructures des réseaux d'éclairage public et des signaux lumineux, pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2024, pour une somme estimée à 2 033 934,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76951 et aux prix unitaires de sa soumission du 22 février 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0246 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant numéro 2 à l'entente entre la Ville de Québec (*Destination Québec cité*) et l'*Alliance de l'industrie touristique du Québec*, relatif à la relation d'affaires découlant des fonctions déléguées à l'Alliance et des mandats confiés aux associations touristiques régionales par la ministre du Tourisme - **DQ2022-002** (Ra-2334)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant numéro 2 à l'entente entre la Ville de Québec (*Destination Québec cité*) et l'*Alliance de l'industrie touristique du Québec*, relatif à la relation d'affaires découlant des fonctions déléguées à l'Alliance et des mandats confiés aux associations touristiques régionales par la ministre du Tourisme, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0247 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant 16 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* - **DE2022-158** (Ra-2334)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant 16 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* en raison de la pandémie de la *COVID-19*, selon des termes et conditions conformes à ceux mentionnés audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0248 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de correction des branchements de services inversés du réseau d'égout pluvial et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1478 - **AE2022-002** (Ra-2334)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de correction des branchements de services inversés du réseau d'égout pluvial et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1478;
- 2° l'appropriation d'un montant de 350 000 \$ à même le fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1478. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0249 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des interventions de nature mixte relatives à la gestion de projets spéciaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égout et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1491 - AE2022-003 (Ra-2334)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions de nature mixte relatives à la gestion de projets spéciaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égout et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1491;
- 2° l'appropriation d'un montant de 350 000 \$ à même le fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1491. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0250 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 409 décrétant un emprunt n'excédant pas 1 844 000 \$ concernant le remplacement du système de paie du Réseau de transport de la Capitale - FN2022-009 (Ra-2334)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 409 décrétant un emprunt n'excédant pas 1 844 000 \$ concernant le remplacement du système de paie du Réseau de transport de la Capitale (RTC)*.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 20 h 19.

CV-2022-0251 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de nature mixte de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins du remplacement des lignes de service en plomb et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1490 - EM2022-001 (Ra-2334)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de nature mixte de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins du remplacement des lignes de service en plomb et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1490;*
- 2° l'appropriation d'un montant de 267 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1490. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0252 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention de subvention entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une subvention, dans le cadre de la feuille de route gouvernementale pour la modélisation des données du bâtiment - GI2022-003 (Ra-2334)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de la convention de subvention entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une subvention, dans le cadre de la feuille de route gouvernementale pour la modélisation des données du bâtiment (BIM), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la modification de la fiche 43001 du PIQ 2022–2026, afin d'y ajouter une somme de 1 450 000 \$ répartie comme suit :
 - 2022 : 500 000 \$;
 - 2023 : 800 000 \$;

- 2024 : 150 000 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0253 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réfection d'aménagements paysagers et de terrains sportifs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1470 - PQ2022-006 (Ra-2334)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réfection d'aménagements paysagers et de terrains sportifs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1470;
- 2° l'appropriation d'un montant de 61 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1470. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0254 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de mise en oeuvre du plan de Vision de l'arbre et du projet Canopée et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1460 - PQ2022-008 (Ra-2334)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de mise en oeuvre du plan de Vision de l'arbre et du projet Canopée et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1460;
- 2° l'appropriation d'un montant de 1 287 700 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1460. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0255 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de plantation d'arbres en bordure des rues aux fins de remplacement des frênes et dans les parcs et les espaces verts et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1462 - PQ2022-009 (Ra-2334)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de plantation d'arbres en bordure des rues aux fins de remplacement des frênes et dans les parcs et les espaces verts et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1462;
- 2° l'appropriation d'un montant de 304 400 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1462. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0256 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de mise en valeur de parcs naturels et d'espaces verts et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1472 - PQ2022-010 (Ra-2334)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de mise en valeur de parcs naturels et d'espaces verts et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1472;
- 2° l'appropriation d'un montant de 113 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1472. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0257 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de reconstruction et d'aménagement de sentiers pédestres en milieux naturels et dans les espaces verts et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1471 - PQ2022-011 (Ra-2334)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de reconstruction et d'aménagement de sentiers pédestres en milieux naturels et dans les espaces verts et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1471;
- 2° l'appropriation d'un montant de 41 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1471. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0258 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Rapport d'activités 2021 du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec - PI2022-001 (Ra-2334)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Rapport d'activités 2021* du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec desservant l'agglomération de Québec, et l'autorisation de sa transmission au ministère de la Sécurité publique.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0259 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la nomenclature des emplois manuels - RH2022-186 (Ra-2334)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption :

- 1° de la modification proposée à la nomenclature des emplois manuels;

2° de la nomenclature modifiée des emplois manuels.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0260 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration des infrastructures relatives au traitement et à la distribution de l'eau potable et à l'épuration des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1494 - TE2022-002 (Ra-2334)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration des infrastructures relatives au traitement et à la distribution de l'eau potable et à l'épuration des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1494;
- 2° l'appropriation d'un montant de 1 000 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1494. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0261 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de contribution financière entre la Ville de Québec et Hydro-Québec, pour l'achat et l'installation de bornes de recharge sur rue - TM2022-013 (Ra-2334)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente de contribution financière entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, pour l'achat et l'installation de 20 bornes de recharge sur rue, dans le cadre du *Programme de subvention de 4500 bornes de recharge*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0262 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Programme – soutien aux marchés de proximité - DE2022-126 (Ra-2335)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Programme – soutien aux marchés de proximité*, joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0263 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ajout budgétaire et l'affectation aux projets liés à la relance économique du centre-ville de la ville de Québec - DE2022-221 (Ra-2335)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'un ajout budgétaire d'un montant de 5 000 000 \$, et son affectation aux projets liés à la relance économique du centre-ville de la ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

CV-2022-0264 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la réalisation des infrastructures dans les zones 21627Hc et 21628Hc aux fins de permettre la desserte en services dans la zone 21614Hb, R.V.Q. 3077, et autorisation du remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2022-029 (Ra-2334)**

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu :

- 1° d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la réalisation des infrastructures dans les zones 21627Hc et 21628Hc aux fins de permettre la desserte en services dans la zone 21614Hb, R.V.Q. 3077*;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Madame la conseillère Jackie Smith demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Stevens Mélançon, Maude Mercier Larouche, Éric Ralph Mercier, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

A voté contre : madame la conseillère Jackie Smith.

En faveur: 18 Contre: 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

AM-2022-0265 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la réalisation des infrastructures dans les zones 21627Hc et 21628Hc aux fins de permettre la desserte en services dans la zone 21614Hb, R.V.Q. 3077 - PA2022-029 (Ra-2334)**

Madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux* afin que dans les zones 21627Hc et 21628Hc, soit un territoire approximativement situé à l'est de la rue de la Gandolière, au sud de la piste cyclable du corridor des

Cheminots, à l'ouest et au nord du parc de l'Escarpement, la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement soit assujettie à l'obligation préalable de conclure une entente concernant la réalisation de travaux relatifs à la construction d'une rue et des infrastructures visant à desservir des lots situés dans la zone 21614Hb qui autrement pourraient être enclavés et donc dans l'impossibilité d'être desservis et développés.

Par ailleurs, le règlement précise maintenant que le territoire d'une zone pour laquelle une entente sur la réalisation de travaux de mise à niveau est requise correspond à celui du plan de zonage en vigueur au moment de son inclusion au règlement.

CV-2022-0266 **Création du Service de la coordination stratégique et des relations internationales - RH2022-235 (Ra-2335)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu :

- 1° d'approuver la création du Service de la coordination stratégique et des relations internationales, tel qu'illustré à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approuver l'abolition du Bureau de la coordination stratégique (CRB 02100). Monsieur Laurent-Étienne Desgagnés qui cumule actuellement les fonctions d'adjoint au directeur général et de directeur du Bureau de la coordination stratégique, continue à exercer ses fonctions à titre d'adjoint au directeur général et conserve les mêmes conditions, droits, bénéfices et avantages dont il bénéficie actuellement;
- 3° d'approuver la modification de l'appellation du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales pour celle du Service de la culture et du patrimoine;
- 4° d'approuver la modification du titre de l'emploi de directeur du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales pour celui de directeur du Service de la culture et du patrimoine;
- 5° d'approuver l'organigramme modifié du Service de la culture et du patrimoine, tel qu'illustré à l'annexe 3 jointe audit sommaire;
- 6° d'approuver la modification d'un poste de directeur de projet – sécurité publique (poste no 47831) en un poste de directeur du Service de la coordination stratégique et des relations internationales, classe 2 de l'échelle des emplois cadres de la Direction générale, des directeurs de service et d'arrondissement, et d'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à sa dotation;
- 7° d'approuver la création de la Division des affaires stratégiques;
- 8° d'approuver la modification à l'appellation de l'emploi et du poste de directeur du Bureau de projet de la Direction générale adjointe de la qualité de vie urbaine (poste no 47508) en celle de directeur de la Division des affaires stratégiques, classe 3 de l'échelle de traitement du

personnel de direction, conformément aux *Conditions de travail du personnel de direction de la Ville de Québec*;

- 9° d'affecter madame Ana Flavia Cardoso Alves (ID. 123852), qui occupe actuellement le poste de directrice du Bureau de projet de la Direction générale adjointe de la qualité de vie urbaine, au poste de directrice de la Division des affaires stratégiques, classe 3, attaché à la direction du Service de la coordination stratégique et des relations internationales. Madame Cardoso Alves conservera son salaire actuel et continuera de bénéficier des mêmes conditions, droits, bénéfices et avantages dont elle bénéficie actuellement;
- 10° d'approuver la création de la Division de la performance institutionnelle;
- 11° d'approuver la modification à l'appellation de l'emploi et du poste de directeur des projets stratégiques et de l'amélioration continue (poste no 47507) en celle de directeur de la Division de la performance institutionnelle, classe 3 de l'échelle de traitement du personnel de direction, conformément aux *Conditions de travail du personnel de direction de la Ville de Québec*;
- 12° d'affecter monsieur Marc–André Guitard (ID. 083228), qui occupe actuellement le poste de directeur des projets stratégiques et de l'amélioration continue, au poste de directeur de la Division de la performance institutionnelle, classe 3, attaché à la direction du Service de la coordination stratégique et des relations internationales. Monsieur Guitard conservera son salaire actuel et continuera de bénéficier des mêmes conditions, droits, bénéfices et avantages dont il bénéficie actuellement;
- 13° d'approuver la création du Bureau des relations internationales et de l'immigration, attaché à la direction du Service de la coordination stratégique et des relations internationales;
- 14° d'approuver la création du poste et de l'emploi de directeur du Bureau des relations internationales et de l'immigration dont la classe est à évaluer par le comité d'évaluation de postes de l'échelle de traitement du personnel de direction, conformément aux *Conditions de travail du personnel de direction de la Ville de Québec*, et d'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à sa dotation;
- 15° de modifier le poste de conseiller en vérification et optimisation des ressources (P614), classe 5 (poste no 48106) de l'échelle de traitement des emplois régis par les *Conditions de travail des membres du personnel professionnel non syndiqué de la Ville de Québec* (208) actuellement à la direction du Service des ressources humaines et occupé par monsieur Yan Poulin (ID 010535), en un poste de conseiller au soutien à la direction générale (P616), classe 5 de l'échelle de traitement des emplois régis par les *Conditions de travail des membres du personnel professionnel non syndiqué de la Ville de Québec* (208), à la direction du Service de la coordination stratégique et des relations internationales. Monsieur Poulin conservera son salaire actuel et continuera de bénéficier des mêmes conditions, droits, bénéfices et avantages dont il bénéficie actuellement;
- 16° de modifier le poste de conseiller en vérification et optimisation des ressources (P614), classe 5 (poste no 48107) de l'échelle de traitement des emplois régis par les *Conditions de travail des membres du personnel professionnel non syndiqué de la Ville de Québec* (208) actuellement à la direction du Service des ressources humaines et occupé par monsieur Philippe Gauthier (ID 079093), en un poste de conseiller au soutien à la direction générale (P616), classe 5 de l'échelle de traitement des emplois régis par les *Conditions de travail des membres du personnel professionnel non syndiqué de la Ville de Québec* (208), à la direction du

Service de la coordination stratégique et des relations internationales. Monsieur Gauthier conservera son salaire actuel et continuera de bénéficier des mêmes conditions, droits, bénéfices et avantages dont il bénéficie actuellement;

17° de modifier un poste de conseiller-cadre (D269), classe 3 (poste no 48912) de l'échelle de traitement du personnel de direction, conformément aux *Conditions de travail du personnel de direction de la Ville de Québec*, actuellement occupé par madame Alexandra Harvey–Devault (ID012698), en un poste de directeur de projet, classe 3 des emplois régis par l'échelle de traitement du personnel de direction, conformément aux *Conditions de travail du personnel de direction de la Ville de Québec*. Madame Harvey–Devault conservera son salaire actuel et continuera de bénéficier des mêmes conditions, droits, bénéfices et avantages dont elle bénéficie actuellement;

18° d'approuver les mouvements de personnel, tels que détaillés à l'annexe 4 jointe audit sommaire;

19° d'autoriser le Service des finances à réaliser les virements nécessaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

[AM-2022-0267](#) Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement intérieur sur l'organisation administrative de la Ville relativement à la création du Service de la coordination stratégique et des relations internationales, R.V.Q. 3083, et dépôt du projet de règlement - [RH2022-235](#) (Ra-2335)

Madame la conseillère Catherine Vallières-Roland donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement intérieur sur l'organisation administrative de la Ville afin de prévoir la création du Service de la coordination stratégique et des relations internationales.

Il modifie également ce règlement afin de tenir compte des impacts de la création de ce nouveau service sur ce qui devient le Service de la culture et du patrimoine.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption des règlements

[CV-2022-0268](#) Règlement sur le programme de subvention visant la rénovation des façades sur les artères commerciales, R.V.Q. 2883 - [DE2022-057](#) (Ra-2330)

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le programme de subvention visant la rénovation des façades sur les artères commerciales*, R.V.Q. 2883.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0269 *Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur le lot numéro 1 229 596 du cadastre du Québec relativement au nombre maximal de chambres autorisé, R.V.Q. 3069 - GT2022-065 (Ra-2331)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur le lot numéro 1 229 596 du cadastre du Québec relativement au nombre maximal de chambres autorisé*, R.V.Q. 3069.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0270 *Règlement sur les travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre d'art La Chapelle et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3071 - CU2022-024 (Ra-2331)*

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre d'art La Chapelle et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 3071.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0271 *Règlement sur des travaux de mise en oeuvre des Visions culturelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3073 - CU2022-023 (Ra-2331)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de mise en oeuvre des Visions culturelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 3073.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Toutes les questions reçues par courriel ayant été lues et répondues, et n'ayant pas d'autres questions par visioconférence, cette période n'est pas tenue.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 21 h 24.

Louis Martin
Président

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

Véronique Dallaire
Vice-présidente

JL/cr